

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 28 DÉCEMBRE 1888

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE, DE LA PAROISSE, ET DU COMTE DE BERTHIER, P. Q., (Canada.)

§ I

LA FABRIQUE DE BERTHIER.

(Suite.)

Voici maintenant la liste des marguilliers en charge depuis 1748.

Les sieurs : (2)

Joseph Lafrenière	en 1748
Pierre Lafrenière	" 1753
Alexis Grandpré	" 1754
Louis Généreux	" 1755
Joseph Laferrière	" 1756
Jean Lavallée	" 1757
Jean Charon dit Ducharme	" 1758
Nicolas Sylvestre	" 1759
Prisque Paquet	" 1760
Louis Pénelau	" 1761
Joseph Delorme	" 1762
Jean Guibault	" 1763
Pierre Lépine	" 1764
Jean-Baptiste Lafrenière	" 1765
Louis Bélaire	" 1766
Louis Olivier	" 1767
Jean-Baptiste Mousseau	" 1768
François Hénauld	" 1769
Alexis Laferrière	" 1770
Jean-Baptiste Charon	" 1771
Pierre Généreux	" 1772
Antoine Dérosier	" 1773
Jean-Baptiste Piette	" 1774
Pierre Dostalaire	" 1775
Prisque Ferland	" 1776
Jean-Baptiste Dérosier	" 1777
Simon Eno	" 1778
Guillaume Dérosiers	" 1779
Jean-Baptiste Branconier	" 1780
Joseph Généreux	" 1781
Michel Boucher	" 1782
Antoine Guibeau	" 1783
Louis Bonin	" 1784
Joseph Bourdelet	" 1785
Jean Boulanger	" 1786
Alexis Laferrières	" 1787
Joseph Enos	" 1788
Joseph Tellier	" 1789
Jean-Baptiste Piet	" 1790
Pierre Gervaise	" 1791
Pierre L'évêque	" 1792
François Olivier	" 1793
Joseph Piette	" 1794
Jean-Baptiste Guibeau	" 1795
Nicolas Geoffroy	" 1796
Jean-Baptiste Beaugrand	" 1797
Noël Beaugrand	" 1798
Simon Tellier	" 1799
Joseph Tellier, fils	" 1800
Antoine Brisset	" 1801
Nicolas Gervaise	" 1802
Claude Dérosiers	" 1803
François Lavallée	" 1804
Simon Enos	" 1805
Alexis Grandpré	" 1806
Jean-Baptiste Denis	" 1807
Joseph Guibeau	" 1808
François Cazobon	" 1809
Charles Beaugrand	" 1810
Alexis Mousseau	" 1811
François Fabre	" 1812
Joseph Beauparlant	" 1813
François Généreux	" 1814
Louis Paquet	" 1815
J. Bte Lavallée (déc. en juin)	" 1816
Alexis Auré Laférière	" 1817
Eustache Casaubon Dostaler	" 1818
Paul Durand	" 1819
Jacques Martin-Pelland	" 1820
Prisque Ferland	" 1821
Jean-Baptiste Beaugrand	" 1822
Alexis Martin-Pelland	" 1823
Antoine Tellier	" 1824
Laurent Laporte St George	" 1825
C. Beaugrand-Champagne	" 1826
Vincent Trempe (Piet)	" 1827
Jos. Beaugrand-Champagne	" 1828
Hyacinthe Ferland	" 1829
François Olivier, fils	" 1830
Louis Lavallée	" 1831
Cuthbert Pelland	" 1832
Jean-Baptiste Magnan	" 1833
Pierre Lavallée	" 1834

FEUILLETON.

Un Devouement

DEUXIÈME PARTIE.

XIV

(Suite.)

Il remarqua le trassaillement de Georgette.

Mais qu'as-tu donc ? demanda-t-il. Serais-tu réellement souffrante ?

Elle répondit évasivement. Il la regarda bien en face son regard dur entrant dans ses yeux.

—Ne va pas me trahir ?

Elle répondit doucement :

—Je ne te trahirai pas, mon ami.

Il reprit :

—M'is si tu trembles ainsi, si tu as cet air d'enterrement, tu vas tout compromettre. Est-ce que tu voudrais reculer, maintenant, au dernier moment ?

Elle murmura faiblement :

—J'ai peur !

Roustan haussa les épaules.

—Peur ? Et de quoi ? Tu es ma femme. Je suis ton mari. Je surprends un amant, chez toi, j'ai le droit de faire justice.

—Ce n'est pas un amant, tu le sais bien.

—Qui le sait d'autre que nous ?

Il lui prit les deux mains.

—Allons, Georgette, pas d'enfantillage, je t'en prie ! Tu sais le rôle que tu dois jouer. Il n'est pas difficile. Songe qu'il y va pour moi, pour nous deux, de notre fortune et de notre vie, car je ne survivrai pas à ma ruine, tu le sais. Je t'ai aimé, je t'aime encore. C'est moi qui t'ai faite ce que tu es. Tu n'avais rien. Tu mourais de misère. Je t'ai découverte. Je t'ai donné l'aisance et même le luxe. J'ai enchaîné dans l'or les perles de tes dents, les diamants de tes yeux. Cette existence sera la tienne tous les jours et tu seras libre. Je ne te demanderai rien en échange, pas même ton amour, s'il ne te reste plus dans le cœur aucune affection pour moi.

Il s'était presque mis à genoux devant elle. Elle le releva. Elle avait des larmes dans les yeux.

—Tu sais bien que je t'aime, dit-elle, que je t'aimerai toujours !

Il eut un geste de joie, le mouvement de l'oiseau de proie qui sent dans ses serres le contact soyeux et doux des plumes de sa victime.

—Du courage, alors ! s'écria-t-il, ne tremble pas ! Sois forte !

La croyant ainsi réconfortée, il acheva de lui donner ses instructions. Il avait à peine terminé qu'un roulement de voiture, suivi presque aussitôt d'un coup de sonnette, se fit entendre. Il courut à la fenêtre, regarda, puis il revint à Georgette, l'air joyeux.

—C'est lui !

Et il disparut vivement, Georges de Fresnières venait, en effet, de descendre de voiture, à la porte du château. En chemin il avait demandé des renseignements sur la châtelaine chez laquelle il se rendait. Le conducteur ne la connaissait pas. Il avait seulement entendu parler d'elle. Il savait qu'elle habitait Paris.

Quant à la propriété, elle était restée très longtemps inhabitée ; elle avait été acquise récemment par un monsieur qui se faisait appeler le comte de Crémona. On ne l'avait encore jamais vu dans le pays. Les domestiques, que l'on avait interrogés, avaient dit qu'il voyageait. On croyait que c'était un étranger. Arrivé à la porte, Georges paya le con-

ducteur, puis il sonna. Un domestique se présenta.

—Madame la comtesse de Crémona ? demanda l'avocat.

—Mme la comtesse est très souffrante. Elle ne reçoit personne.

—Elle me recevra. Elle m'attend.

Le portier dévisagea le nouveau venu.

—Est-ce vous qui êtes l'avocat qui vient de Paris ?

—C'est moi.

—Dans ce cas, j'ai ordre de vous introduire. Veuillez me suivre.

Et le valet se dirigea vers l'habitation. La demeure sembla affreusement triste à Georges de Fresnières. La cour n'était pas encore entièrement débarrassée des mauvaises herbes qui l'avaient envahie. Les volets de la plupart des fenêtres étaient fermés. La maison avait l'air d'une maison abandonnée.

Le jeune homme fut pris d'un sinistre pressentiment. Mais le domestique était déjà parvenu au sommet du perron et il ouvrit la porte l'invitant à le suivre. L'avocat entra.

Dans l'intérieur du château, la solitude était plus frappante encore. Le domestique monta deux étages, suivi du visiteur ; puis parvenu là, il ouvrit une porte, annonça M. G. de Fresnières et s'éloigna pour laisser passer l'arrivant. Le jeune homme aperçut, dans la lumière qui pénétrait la pièce une forme blanche sur une chaise longue. C'était la comtesse. Il s'avança, tout incliné.

XV

Georgette était maintenant redevenue maîtresse d'elle-même. La vue de Roustan, ses promesses, l'amour qu'il semblait avoir encore pour elle l'avaient remise. Le sort en était jeté. Elle était décidée à aller jusqu'au bout, à jouer le mieux possible le rôle odieux qu'elle avait accepté. Comme la plupart des femmes, l'aventurière était une merveilleuse comédienne. En attendant annoncer celui qu'elle devait perdre, la comtesse se souleva à demi. Un sourire bienveillant erra sur ses lèvres pâles, mais le feu de ses yeux semblait éteint.

—Ah ! c'est vous, dit-elle, mon cher avocat, avec quelle impatience je vous attendais !

Elle fit de la main un geste de bienvenue.

—Approchez, approchez, ma voix est faible.

Georges, qui était resté sur le seuil de la porte par discrétion, s'avança la main tendue pour prendre celle que lui offrait la comtesse.

—Vous êtes encore souffrante, madame ?

—Depuis quelques jours je vais un peu mieux, je vous remercie. Et il m'est encore interdit de sortir, surtout de voyager. C'est pour cela que j'ai dû vous arracher à vos nombreuses occupations. Je vous prie de m'en excuser.

—C'est moi, madame, répondit-il galamment, qui ai à vous demander pardon de ne pas m'être rendu plus tôt près de vous, j'espère que votre maladie ne sera pas grave.

—C'est une maladie de langueur occasionnée par les souffrances que j'ai eu à subir.

Tout en causant, il s'était assis près du canapé et tirait des papiers d'une volumineuse serviette qu'il avait apportée.

—J'ai examiné avec soin, commença-t-il, toutes les pièces que vous m'avez remises.

—Eh bien ? interrogea-t-elle avec une pointe d'inquiétude bien jouée.

—Pour moi, je n'en doute pas, le bon droit est de notre côté et nous gagnons notre procès.

Elle joignit les mains.

—Oh ! que vous me faites plaisir !

Il poursuivit avec feu :

—Je me charge de votre cause et je ferai un tel tableau des infamies dont vous avez été victime !... Elle l'interrompit.

—Oui, je compte beaucoup sur votre talent, dont on m'a fait le plus grand éloge.

Elle avait fait un mouvement comme pour s'éloigner de lui. Elle se sentait mal à l'aise. Georges riposta.

—Ne parlons pas de mon talent, je vous prie ! Le talent sert aux bonnes causes, mais il est inutile dans les mauvaises. Ici c'est la cause qui portera l'avocat.

—Quelle époque voulez-vous fixer pour entamer le procès ? Vous êtes bien décidée à le faire ?

—Plus que jamais !

—Les tribunaux vont rentrer. Nous pourrions lancer la première assignation dès le commencement de la session.

—Le plus tôt sera le meilleur.

—Votre mari est-il en France ?

—Il y a trois ans que je n'ai pas reçu de ses nouvelles.

—Il faudrait avant tout savoir où il est, où il demeure.

—Je me charge d'avoir ce renseignement.

A ce moment, un coup de sonnette violent se fit entendre au dehors. Elle se leva à demi, toute pâle, effrayée.

—Qu'est-ce que cela ? Je n'attends personne.

Instinctivement, Georges s'était levé aussi, avait reculé sa chaise. Elle bondit du canapé à la fenêtre. Puis elle revint à l'avocat, effarée.

—Mon mari !

Georges avait fait un mouvement pour se retirer. Elle reprit avec volubilité :

—Nous sommes perdus s'il vous trouve là.

—Pourquoi ?

Elle leva les bras au ciel.

—Mon Dieu ! mon Dieu !

—Mais, madame, je lui expliquerais.

—Il ne voudra rien entendre, rien comprendre. C'est un sauvage, je vous l'ai dit. Puis, je ne veux pas qu'il sache que vous êtes venu, que j'ai pris un avocat, que je veux faire un procès.

Elle allait et venait par la pièce, affolée, comme si elle avait la tête perdue. Georges commençait à être pris d'une angoisse. Il n'avait pas peur, mais le visage épouvanté de la comtesse l'inquiétait. Celle-ci reprit, plus terrifiée.

—J'entends des pas dans l'escalier, il monte, que faire ?

—Je ne vois qu'un moyen : fit Georges, qui avait conservé un peu de sang-froid, c'est de tout lui dire. Elle riposta.

—Il vous tuerait avant que vous vous ayez pu prononcer un mot.

Elle semblait chercher quelque chose des yeux. Elle indiqua la porte du cabinet.

—Non, il vaut mieux vous cacher. Entrez là : Ce ne sera pas long.

L'avocat voulut protester. Elle se jeta à son cou.

—Je vous en supplie ! C'est pour moi ! C'est la vie que vous me sauvez ! C'est la vie que vous me sauvez !

—Je n'emmènerai mon mari dans une autre pièce. Un domestique viendra vous prendre et vous fera sortir sans qu'il vous ait vu.

On entendait des éclats de voix rude dans les couloirs.

C'était le prétendu comte qui sermonnait les domestiques.

—Mais s'il me surprend, s'il se doute, babbuia Georges.

—Il ne vous verra pas, je m'en charge !

Elle poussait le jeune homme

vers le cabinet. Celui-ci hésitait, ne savait trop que faire trouvait l'aventure extraordinaire, mais il y avait dans les yeux de la comtesse une telle épouvante, dans ses gestes une telle supplication qu'il se laissa faire. Il passa dans le cabinet. Vivement Georgette ferma la porte, mit un verrou, puis elle revint au milieu de la pièce. Il était temps. Le comte entra dans la chambre.

XVI

La pièce dans laquelle venait de pénétrer Georges de Fresnières était une sorte de rotonde, située dans une des tourelles du château. La fenêtre était fermée d'une de ces épaisses grilles treillagées que l'on voit encore aux ouvertures des anciennes constructions et qui lui donnait l'aspect d'une véritable prison. Le jeune avocat fut pris, se voyant enfermé, d'un serrement de cœur inexplicable. Il fut aussitôt arraché à ses réflexions par le bruit qui se faisait dans la chambre. Il y avait des piétinements et comme les sons d'une lutte, puis des éclats de voix parvenaient jusqu'à lui. Il prêta l'oreille.

—Je vous dis, madame, criait un organe rude, qu'il y avait quelqu'un ici, avec vous !

—Je vous jure, mon ami !

—Pourquoi ne venez-vous pas à ma rencontre ?

—Je n'avais pas entendu. Je sommeillais à demi. Je suis souffrante, affaissée. Ayez pitié de moi !

Le mari reprit mordant, cruel :

—Je savais bien que je vous surprendrais !

—Sur ce que j'ai de plus cher ! protesta-t-elle.

—Laissez-moi passer !

Le bruit des pas se rapprochait. Georges devina que le mari venait vers sa cachette. Qu'allait-il faire ? Il prit vivement son parti. Il allait tout dire, tout avouer. Il ne pouvait pas rester dans cette situation fautive. Il attendit. Dans la chambre maintenant il y avait comme des efforts, les craquements, les froissements d'étoffes d'une lutte, que dominait par intervalles un cri affolé de femme effrayée.

—Je vous dis, reprit l'organe mâle, qu'il y a quelqu'un là !

—Mais non, mon ami. Sur la tête de ma mère !

—Pourquoi ne me laissez-vous pas entrer ?

—Ce serait douter de ma parole, me faire une injure que je ne vous pardonnerai jamais.

L'homme eut un ricardement.

—C'est vrai, je ne veux pas vous insulter. Nous nous voyons si peu.

Georges entendit comme un soupire de soulagement. Il respira à son tour, mais à ce moment une idée étrange venait de naître en lui. Il se figurait avoir entendu quelque part ce timbre de voix. L'intonation était grossière, mais le fond même de l'organe l'avait frappé. Après tout, il pouvait avoir rencontré le comte de Crémona dans Paris et l'avoir entendu parler sans savoir que c'était lui. On se trouve si souvent en relation d'un moment avec des gens dont on ne sait, dont on ne saura jamais le nom ! La discussion semblait avoir cessé, mais une phrase qui parvint jusqu'au jeune avocat le fit tressaillir dans toutes ses moelles.

—Je n'ouvrirai pas le cabinet, dit l'homme, par respect pour vous, mais je ferai ce qu'a fait autrefois un amant de ma nation, qui avait des doutes comme moi. Je la ferai mourir !

Georges entendit un cri d'effroi et faillit crier lui-même.

(A continuer.)

(1) Le dernier numéro contient une grosse faute d'impression. Ainsi au lieu de dire, à la 57ème ligne de la seconde colonne, un étale, il faut dire un rétable, c'est-à-dire l'ornement contre lequel est adossé l'autel.

(2) Nous avons écrit les noms selon l'orthographe trouvée aux registres.

(A continuer.)

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

Incorporée par lettres patentes sous le Grand Sc. au de la Province, le 22 juin 1888.

Officiers de la Compagnie :

HON. A. H. PAQUET, Président. CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P., Vice-Pr. C. A. CHENEVERT, Secrétaire-Général.

DIRECTEURS :

HON. A. H. PAQUET, CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, LOUIS SYLVESTRE, M.P.P. C. A. CHENEVERT, Avocat. A. DEMERS, Avocat. DR. A. F. FLEURY. ARCHIBALD RALSTON.

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 28 DÉCEMBRE 1888

1889

Encore quelques jours, et l'année 1888 sera dans le domaine du passé. Nous saluons avec bonheur l'aurore de la nouvelle année qui va bientôt briller au foyer des temps, et la Gazette de Berthier profite de cette occasion pour faire à ses lecteurs ses meilleurs souhaits de bonne année.

Où ! puisse cette nouvelle année, voir nos lecteurs au comble de la vraie joie, voir leurs rêves de bonheur se réaliser, leur apporter la prospérité, l'abondance et puis surtout leur donner du goût pour la GAZETTE DE BERTHIER.

Nous formons des vœux pour que ces souhaits se réalisent tous.

On dit souvent que les années se suivent, mais ne se ressemblent pas. 1888 ressemblera beaucoup à 1885.

Des jeunes filles riches épouseraient encore leurs cochers; des banquiers faussaires viendraient se mettre chez nous à l'abri des poursuites de leurs victimes; les gendres en voudraient toujours à leurs belles-mères; les femmes continueraient à se taire le moins possible, et leurs maris à boire trop; les théâtres où l'on joue des pièces absurdes feraient de bonnes recettes et les journalistes mourraient de faim; les marchands feraient faillite et s'enrichiraient; les avocats plaideraient, les clients paieraient; on n'aurait plus de vœux comme l'an dernier.

Les acteurs changent, mais la pièce est toujours la même.

Il est cependant des choses que nous sommes heureux de ne pas voir changer: c'est la joie et le bonheur qu'éprouvent les enfants en recevant leurs étrennes.

Oh! le beau et le bon jour que le jour de l'an pour ceux qui reçoivent et même pour ceux qui donnent!

Et pendant toute la semaine, quelles confidences entre fillettes et garçons, énumérant les jolis cadeaux que leur ont fait, grands parents, père, mère et amis de la famille!

Polichinelles et poupées ne vivent pas vieux, mais leur existence éphémère aura fait tant d'heureux, que leur souvenir ne mourra pas dans la mémoire de leurs petits bourreaux.

Quels bons baisers on donne à ces jolis chérubins qui viennent demander une bénédiction qu'on leur a déjà donnée cent fois en secret.

On va faire visite aux parents: Saluons d'abord le grand-père, Vraiment, il nous semble moins vieux, Et ses yeux Sont encore tendres pour grand-mère Au jour de l'an que chacun soit heureux!

Comme le disait si bien ce pauvre Blain de Saint-Aubin.

COMITÉ DE L'ASSOMPTION.

Nous n'avons pas encore de nouvelles certaines de l'élection de l'Assomption. Nous pensons bien cependant que le Docteur Forest national, sera élu.

Les \$31,000 de M. Beausoleil.

Réponse de l'Hon. M. Shchyn.

Nous estrayons ce qui suit d'une lettre du Trésorier de la Province, l'Hon. M. Shchyn adressée à M. C. Langelier qui s'était informé auprès de lui de la vérité d'une accusation portée contre le gouvernement par M. Taillon. Ce dernier prétendait que M. Beausoleil avait reçu \$31,000 comme frais de perceptions. Cette lettre dément carrément les dires du chef de l'opposition.

Cher Monsieur, En réponse à votre lettre du 18 courant m'informant que l'honorable M. Taillon a soutenu dimanche dernier à l'Assemblée de Somerset que M. Beausoleil avait reçu une somme de \$31,000 représentant une commission de 5 pour cent sur la perception des taxes sur les corporations commerciales, permettez-moi de vous dire que ceci n'est pas exact, qu'aucune telle commission n'a été payée à M. Beausoleil, que la balance de cette perception qui est maintenant entre ses mains devra en grande partie être versée au département du trésor dans le règlement final des comptes, et que de plus le gouvernement n'a aucune intention de lui payer une commission de 5 pour cent.

Nouvelle Victoire pour les Provinces.

La Cour Suprême vient de décider à l'unanimité que le statut du Manitoba autorisant le croisement de la ligne du Pacifique par le chemin de fer de la Rivière Rouge est valide. Malgré que le jugement ne soit pas motivé par de longs considérants, la seule raison apparente qui ait pu peser dans la balance de ce haut tribunal est que l'acte des chemins de fer passé en 1883 par Sir John est inconstitutionnel. L'effet de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord dit que les législatures provinciales ont le droit d'octroyer des chartes aux compagnies de chemins de fer excepté dans certains cas. L'une de ces exceptions a lieu quand tels travaux seront déclarés d'utilité générale pour le Dominion par le parlement.

L'acte de 1883 déclare que toutes les lignes croisant la Côte du Pacifique, du Grand-Tronc et de l'Intercolonial seront d'utilité générale au Canada.

Il semble donc que cette loi est ultra vires et que le vieux chef tory, suivant sa vieille habitude, a voulu priver les provinces d'un droit qui leur est consacré par la constitution du pays.

La leçon que vient de lui donner le plus haut tribunal du pays sera salutaire, nous l'espérons. Il faut qu'il sache que chaque fois qu'il essaiera d'impétrer sur l'autonomie des provinces il trouvera dans les chefs de ces provinces des défenseurs intrépides de leurs droits.

L'Industrie laitière Canadienne

QUATRIÈME LETTRE.

A cette convention des Dairy Farmers anglais, je n'ai rien remarqué qui m'ait frappé plus clairement que LES SEVÈRES EXIGENCES DE SUCCÈS contre nos concurrents. On sera peut-être surpris d'apprendre que pour le laitier anglais même, la vente du beurre est tout un problème. Malgré les avantages évidents qu'il a pour lui-même, il se trouve des concurrents qui ont le dessus sur lui. Un voyage par eau, plus ou moins long, n'est pas un obstacle suffisant à lui assurer le marché.

En toute apparence, le laitier anglais ne s'est pas tenu au courant de l'évolution qui s'opérait dans l'ancien état de choses, où il trouvait son marché de consommation à sa porte, pour ainsi dire. Un ami à moi, M. D. Tallerman, de Londres, auteur d'un ouvrage qui vient d'être publié: Agricultural distress and trade depression et une excellente autorité en ces matières, explique ce fait comme suit: "Malgré les changements qui sont survenus dans les institutions sociales de notre pays, et la concentration de la masse de notre population dans des localités déterminées, pendant ce siècle, nos cultivateurs en sont encore à adopter et prati-

quer les anciens usages et les vieilles coutumes de leurs prédécesseurs, remontant à des époques immémoriales." M. Tallerman trouve cela

"UN CURIEUX TRAIT DE CARACTÈRE"

chez les cultivateurs de la nation la plus commerçante du monde, de ne pas comprendre qu'il faut avoir une connaissance sérieuse d'une ligne d'affaires pour s'y assurer une part dans ses transactions et les profits qui en résultent. Cette lenteur des cultivateurs à s'assimiler les conditions d'un nouvel état de choses n'est pas caractéristique des seuls cultivateurs anglais. Nous aussi, au Canada, nous avons beaucoup à apprendre et beaucoup à faire pour ne pas nous laisser distancer par certains concurrents qui se distinguent par leur esprit d'entreprise et leur progrès; nous pouvons avouer, à la suite d'un conférencier anglais qui prétendait parler pour ses compatriotes, que "les pays du continent d'Europe nous dépassent." Pendant que le Daily Farmer somnolait, ses voisins, saisissant l'occasion au bond, établirent un véritable système de commerce approprié aux besoins du marché anglais et tirèrent des profits énormes de ce grand marché de consommation. La France s'est surtout fait remarquer sous ce rapport, et nous parlerons plus tard de ses

MÉTHODES POUR LE COMMERCE DU BEURRE.

Le Danemark aussi a compris ces conditions économiques. Et nous devrions tirer profit de tous ces enseignements. S'il est difficile, pour le fabricant de beurre qui se trouve à une demi-journée de Londres, de prendre sa place sur ce marché, combien plus difficile la même chose n'est-elle pas pour nous qui avons dix jours de mer à surmonter? Ça n'est pas à aller notre petit bonhomme de train, à nous fier aux hasards du marché plutôt qu'à des efforts intelligents, que nous nous assurerons quelques succès contre cette concurrence étrangère qui procède méthodiquement, activement et en raisonnant ce qu'il y a à faire.—A ceux qui pourraient en douter, nous offrons la preuve, bien peu à notre honneur, dans notre commerce de beurre qui s'en va.

Séouons donc cette torpéur qui nous étreint, et par notre énergie, tâchons de reprendre ce riche commerce, qu'il ne faut au moins pas perdre sans faire un dernier effort.

MARGARINE! MARGARINE!

On dirait un mot poétique, mais pour le Dairy Farmer c'est autre chose: il n'est pas de menaces de mystérieuse maléfiance qu'il ne renferme! —Un bon matin, le laitier anglais en s'éveillant, trouva son public occupé à manger cet article étrange, sous l'impression que c'était du beurre. Les protêts, accentués à la John Bull, ne manquèrent pas, et ils prirent bientôt la forme législative, mais dans des limites très modérées. La loi déclara bientôt, non pas que le consommateur devait cesser de manger de la margarine mais qu'il saurait au moins qu'il en mangeait. On est arrivé à faire connaître qu'il se vend de la margarine, et la quantité qu'on en vend et qui s'en mange; on n'a pas encore obtenu plus que cela. Si l'Angleterre sait cela chaque individu n'a pas son compte de consommation tiré au net.

Quelques personnes croient que la loi n'est pas observée. "Le commerce de gros vend bien la margarine pour ce qu'elle est, mais le nom se perd avant de laisser la boutique du détaillant," a dit M. Smith à la convention. Et pourtant, tout le monde peut voir chez presque tous les marchands de provisions, à côté du beurre, un article bien étiqueté "margarine", qui se vend à divers prix, mais toujours meilleur marché que le beurre.—Il se vend sans doute plus ou moins de margarine en convention; mais le fait qu'on affiche ainsi des étiquettes chez le commerçant prouve bien que la loi est mise à exécution assez rigoureusement. Il est plus raisonnable de croire que c'est au moment d'arriver sur la table d'un consommateur, dans les pensions surtout, que la margarine perd son nom. Mes lecteurs canadiens qui ignorent à quel point la margarine est une imitation réussie du beurre, n'ont qu'à faire une visite en Angleterre pour la rencontrer partout en toute probabilité, et bon gré mal gré, on leur en servira et ils en mangeront. La margarine a pris pied en Angleterre et elle y restera, —tant qu'une loi prohibitive ne coupera pas cours à sa carrière. Une partie du public anglais, considérable même, s'est faite à l'idée de manger sciemment de la margarine parce qu'il la trouve mangeable, et parce qu'il la croit sans danger au point de vue de l'hygiène.—Cet état de chose, d'un côté, et de l'autre les protêts du cultivateur anglais contre l'intrusion mal venue de cet article, ressortent très bien de l'article éditorial suivant, copié dans l'Echo de Liverpool, en date du 30 mai dernier:

"A la convention laitière tenue dans les comtés de l'Est, un conseil pour le moins extraordinaire a été donné par le Professeur Long: "Si, dit ce monsieur, le public continue à montrer du goût pour la margarine, il faudra bientôt agiter la question de l'intérêt du cultivateur à fabriquer de la margarine, dont les profits l'emportent sur ceux de la fabrication plus ancienne du beurre." Si le professeur Long était au ser-

vice des Américains, il ne pourrait donner au producteur anglais un conseil plus pernicieux et plus opposé à ses intérêts. Si les cultivateurs anglais soutiennent avec quelque succès la concurrence féroce de nos jours, ils la doivent entièrement à la haute réputation de leurs produits qui lui assure des prix acceptables. Qu'ils adoptent les subterfuges qui leur sont montrés par ce guide insidieux, et

C'EN SERA FAIT DE LEUR RÉPUTATION,

et la ruine de l'industrie laitière anglaise suivra à courte échéance. La fabrication de soi-disant beurre qui contient 80 pour cent de suif, — de fromage où cette matière est substituée à la crème,—de saindoux où il n'entre que des éléments inférieurs, sinon absolument malsains, devrait être laissée aux inventeurs de pareille entreprise. En matière d'aléation et de falsification, nos gens ne doivent pas songer à lutter contre leurs habiles cousins les yankees. Cet avis de M. Long, a été, nous dit-on, accueilli avec chagrin et regret et cordialement désapprouvé. Ce professeur ferait mieux de passer sur le continent pour voir quel accueil les fabricants de beurre Français et Danois lui feraient s'il allait leur enseigner de ruiner froidement et délibérément tout leur commerce. Et tout ce que nous demandons c'est que la margarine soit vendue sous son nom, et que franc jeu soit donné à nos bons beurres."

On s'étonne même que les laitiers anglais n'aient pas demandé de prohiber la vente de la margarine, et l'on admire leur fermeté à accepter, par principes, cette innovation.

Je ne saurais dire s'il serait sage d'édicter cette prohibition. Mais le Danemark paraît s'être bien trouvé de pareille législation, qui aurait, dit-on, chassé la margarine du "marché danois et créé une bonne demande pour le beurre pur". Le Canada semble accepter aussi l'utilité de ces mesures, puisqu'il est entendu et compris, chez nos laitiers canadiens qu'il faut ériger jusqu'à l'ombre d'une tentative d'introduire les altérations ou les tromperies dans la fabrication de notre industrie laitière.

Il est de fait que, grâce à cette ligne de conduite, notre industrie fromagère a obtenu un succès remarquable, tandis que, par une conduite opposée, les Américains en sont venus à déplorer un échec partiel.

L'Echo que nous avons cité tantôt, parle en effet des habiles cousins de New-York et des Etats, et non pas des frères du Canada. Cette distinction, question de sentiments à part, vaut du marché pour nous.

Notre programme passé, et notre programme de l'avenir, pour notre plus grand et plus certain bien, doit donc se résumer dans ces mots:

HONNÊTETÉ SANS MÉLANGE.

W. H. LYNCH.

A NOS LECTEURS.

SOUHAITS ET VŒUX.

Avec cette régularité parfaite qui caractérise le temps dans ses évolutions, l'hiver chaque année nous apporte son blanc cortège de neige et de frimas. De même, régulièrement aussi, l'époque du 1er janvier, en nous rappelant nos devoirs, ravive dans nos cœurs l'image de ceux qui nous sont chers. Leur souvenir, plus encore en ce jour qu'en aucun autre temps, remait dans notre mémoire.

Sous la main habile du graveur, l'acier se creuse d'un profond sillage, inaltérable aux rigueurs des saisons qui se succèdent. Il en est ainsi pour l'image adorée de qui l'on aime, elle reste à tout jamais gravée au fond du cœur.

Interprète fidèle de la pensée de tous nos collègues, je viens en leur nom vous offrir, chers lecteurs, les hommages de nos vœux.

Mais au milieu des souhaits que tant d'autres plus connus et plus chers vous ont déjà portés en l'honneur du retour de l'année nouvelle, les nôtres pourraient vous paraître superflus et de bien peu d'attraits; vous n'en ferez nul cas sans doute, ignorant peut être qu'un lien solide de sympathie attache à ses clients l'écrivain qui les instruit ou les amuse.

Cependant, nos souhaits ne seront pas les moins sincères, quoique arrivés de loin. Acceptez-les, et faites leur l'accueil qu'ils recevraient si vous les croyiez dignes d'un tel honneur et qu'ils vinssent d'autre part.

Laissez-moi vous narrer une histoire, courte mais véridique, qui me revient aujourd'hui en mémoire, et sur laquelle je compte un peu pour m'aider à me faire mieux comprendre.

On raconte qu'un jour, une so-

ciété savante s'étant fondée dans un pays voisin de la belle Italie et des Alpes françaises, et le nombre des membres admis se trouvant, quelque temps après, au grand complet, au milieu d'une délibération arriva du fond de la province un jeune voyageur, que sa modestie seule avait fait exclure de la noble assemblée. Tout couvert encore de la poudre du chemin, devant tous il fit valoir ses titres et ses droits. Hélas! ce fut en vain; il n'y avait plus de place. Ne voulant pas lui infliger un refus formel et verbal, le président, grave, se leva, puis, saisissant une coupe qu'il posa d'aplomb sur une table, il la remplit d'eau jusqu'au bord, et si pleine, qu'une seule goutte de plus eût fait déborder le vase. Le jeune homme comprit l'allusion, qui le faisait lui-même cette goutte superflue au milieu de cette assemblée de savants. C'était un enfant des pays du soleil; une rose de ces régions fleuries s'était oubliée à la boutonnière de son manteau; d'un geste rapide il l'enlève et en détache une feuille qu'il pose délicatement sur l'eau de la coupe. Sous le poids de ce fardeau léger, le pur liquide n'en fut même pas troublé; le vase ne déborda pas. Les savants se regardèrent; ils comprirent à leur tour, et, sans plus de délibération, le jeune homme fut admis, comme il le désirait, dans le sein de la noble société.

Nous sommes ce voyageur porteur, chers lecteurs, apportant de loin, et en votre intention, cette feuille de rose qui surnage. Qu'elle soit donc admise sous votre toit et qu'elle y trouve place à votre foyer.

Chaque année qui se succédera désormais vous apportera nos vœux. Nous vous souhaiterons dans l'avenir, à vous, messieurs, d'être de vrais citoyens, des hommes honnêtes, à l'âme droite, au cœur franc et loyal, des hommes sur lesquels la patrie puisse compter un jour et dont elle s'enorgueillira.

Là est la basse, là est le principe de la grandeur de toute nation qui se respecte. De même qu'il faut à l'édifice immense des multitudes de colonnes pour soutenir dans les airs, toujours nobles et majestueux, son faite appesanti sous les rigueurs des saisons qui passent, de même faut-il au pays, cet édifice social, un point d'appui solide sur lequel il place ses assises et repose sa tête trop souvent en butte aux factions diverses. Vous en deviendrez les colonnes, en grandissant sous l'égide morale des lois qui nous gouvernent, et en vous fortifiant chaque jour au contact des beaux exemples. "Aimez la patrie avec dévouement, avec générosité, sans chercher par une ambition égoïste l'honneur pour vous seul et l'abaissement pour les autres, comme l'a dit fort bien et avec justesse une voix plus autorisée que la mienne, servez la patrie pour elle-même, parce qu'elle est votre mère, et qu'étant alors ses enfants, vous lui devez vos services dévoués; parce que l'amour pour elle est une vertu morale inspirée par la raison et par le plus noble instinct du cœur, un devoir dont l'obligation est sanctionnée par la voix de tous les peuples notant d'ignominie le citoyen qui trahit sa cause ou refuse de la servir; parce qu'enfin la distinction des nationalités est dans le dessein de Dieu, qui a constitué les peuples dans les limites, qui circonscrivent chacun d'eux et que lui-même nous a fait une obligation de prier pour la patrie et de la défendre."

Pour vous, mesdames, soyez les aides dévoués de messieurs vos maris dans l'accomplissement de leurs devoirs et des vôtres; c'est ainsi que vous en ferez de vrais citoyens, et en les faisant tels, soyez certaines qu'ils vous aimeront, que dis-je? qu'ils vous adoreront; ils ne seraient pas de vrais patriotes autrement. Aimez la patrie, vous aussi, servez-la, mais à votre manière, servez-la dans vos maris, servez-la dans vos enfants, en guidant les uns, en élevant les autres; la femme, souvent

en ces choses a plus d'instinct, plus de délicatesse que l'homme. La grandeur de la patrie dépend de la piété conjugale autant que de l'éducation maternelle. Nous vous souhaitons donc d'être heureuses partout et toujours: le bonheur est fait fait pour votre âge et pour votre condition. Soyez heureuses dans vos maris, soyez-en fières; l'orgueil que vous en concevez est un orgueil permis; il vous grandira à vos yeux, et non seulement aux vôtres, mais aux yeux du monde qui vous jalouera et vous respectera.

Quant à vous mesdemoiselles, qui avez mis de côté vos poupées et rallongé vos robes au sortir du couvent, je n'ai qu'un souhait à vous faire: Mariez-vous bien vite.

N. P.

NOËL D'AUTREFOIS.

A propos de Noël, nous extrayons du Journal des Jésuites quelques notes précieuses qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.

On est toujours curieux de comparer le présent au passé. On aime toujours à entendre, à travers les siècles, les échos des fêtes passées, de ces fêtes surtout qui réjouissaient et consolait nos pères, alors qu'ils vivaient au sein des périls et des alarmes causés par la barbarie Iroquoise.

On voit par ces notes que la messe de minuit était alors comme aujourd'hui toute pleine de joie; mais cette joie était plus bruyante, car au son des cloches on mêlait le bruit du canon. C'étaient, du reste, les mêmes chants, la même rayonnement de lumières; c'était la même foi qui poussait la foule au pied de l'autel et autour des confessionnaux.

1646.—On sonna la veille à onze heures; on dit l'air des mortels et ensuite les litanies du nom de Jésus. On tira un coup de canon à minuit, et aussitôt on commença le Te Deum et puis la messe. Le temps fut si doux qu'on n'eût pas besoin de réchaud sur l'autel pendant toutes les messes. On tira cinq coups à l'élevation de la messe de minuit.

1647.—La veille de Noël, la nuit, nous nous assemblâmes à l'ordinaire, c'est-à-dire à onze heures et demie; nous y chantâmes hymnus et cantica, Hœc dies ou Hœc nox et Landu Hierusalem doninum, réchant le tout comme antienne, et enfin Noël! Noël! et à l'issue le Te Deum, pendant lequel nous fîmes sonner la messe, comme présupposant que c'était l'heure de minuit. Le fort tira cinq coups de canon au Te Deum; la prédication se fit l'après-midi, c'était le mieux, et tout cela alla bien. Il y eut trois jours bénits: Tailandiers, Chirurgiens et Boulengers.

1648.—La messe de minuit fut précédée des matines, qui furent dites pour la première fois, et bien. Il y eut un grand monde, et toute l'église regorgeait dès le commencement des matines, qui commencèrent à dix heures. On sonna le dernier coup un 1/4 d'heure devant; et on finit un quart avant minuit, et ce quart fut employé heureusement à un petit entretien, qui ne s'étant fait que par le hasard, fit voir que c'était une chose à faire avec dessein. On chanta les troisième psalms, des nocturnes en musique; en l'élevation, musique avec violon, et pendant les communions qui se firent par un autre prêtre, pendant que celui qui avait dit la grande messe disait une 2e messe à voix basse; tout cela est bien comme cela. On n'eut pas besoin de feu dans l'église.

1657.—Le P. Supérieur dit la messe de minuit, qui fut chantée en musique qui ne valut rien. On oubliâ à chanter le Te Deum au commencement.

1657.—Notre chapelle fut toute pleine de monde; beaucoup de communions. Les Algonquins y assistaient; les Hurons entendirent la messe de minuit à l'Hôpital, qui fut dite par le P. Mercier. Le P. Priart l'a dite aux sauvages. On sonna chez nous le premier coup à onze heures, le deuxième à onze heures trois quart. Notre chapelle était toute pleine de lumières bien disposées, et fut fort chaude tant à cause que le temps fut doux, que pour le feu qu'on y avait mis.

Vous trouverez le plus beau choix de CARTES de NOËL et du JOUR de L'AN, à la Pharmacie du Dr. C. LAFONTAINE.

Elections Municipales.

Selon toute probabilité la lutte se fera cette année pour la mairie, entre MM. A. Demers, avocat, et F. O. Lamarche, maire actuel.

Quartier centre. — J. A. Lafrenière, marchand, et Paul Roch, navigateur.

Quartier Est. — W. G. McConnell, marchand, et Léon Lèvesque, commerçant.

Quartier Ouest. — Gardien Coutu, ingénieur, et Paul Chevalier agent.

La contestation du règlement accordant un bonus de \$10,000 à M. Archibald Ralston, manufacturier a été signifiée mercredi dernier, au secrétaire de la corporation, et à M. Ralston, mis en cause.

NECROLOGIE.

Feu J. O. C. Olivier.

Nous avons le regret d'apprendre à nos lecteurs la mort de M. Charles Olivier, avocat, de Montréal et fils aîné de M. Charles Olivier, cultivateur de Berthier.

Ses talents transcendants, sa courtoisie, son affabilité et son grand sens des affaires lui réservaient une brillante carrière au barreau.

Après avoir fait un excellent cours d'études au Collège de Joliette, où il a laissé plus d'un bon souvenir, que ses confrères n'oublieront jamais, il passa ses examens pour le droit et étudia au bureau des honorables MM. Lacoste et Globensky.

Il fut admis au barreau en 1884, et ouvrit un bureau à Montréal, avec MM. Arsène Lefebvre et Arsène Lavallée, sous la raison sociale : Lavallée, Olivier et Lefebvre et quand, quelques mois plus tard M. Lefebvre entra en société avec M. Chs. L. Champagne, M. P. P., l'ancienne société continua à subsister sous la raison sociale de Lavallée et Olivier.

Cette dernière société n'a été dissoute que par la mort de l'un de ses membres, M. Olivier qui durant le temps qu'il a pratiqué s'est créé autant de bons amis que de connaissances.

M. Olivier avait un goût prononcé pour la littérature et il occupait les quelques loisirs que lui laissait la profession pour fournir, sous différents pseudonymes, d'excellents articles à nos revues.

Ses funérailles ont eu lieu lundi dernier au milieu d'un grand concours d'amis et de confrères. Le service a été chanté par trois de ses confrères de classe, Le Révd Père M. T. Dugast, assisté comme diacre et sous-diacre des Revds. MM. L. A. Lavigne et F. X. Lavallée. Les coins du poêle étaient aussi tenus par quatre confrères de classe : L. P. A. Roberge, Ecr., N. P., Ls. Sylvestre, Ls. Arsène Lavallée, avocat, et le Dr E. G. Piquet.

On remarquait parmi les assistants MM. Arch. Ralston, Dr J. O. Gadoury, Ls. Tranchemontagne, W. Philips, Jos. Robillard, ex-M. P. P. Col. Hanson, Désiré Giroux, J. O. Pelland, F. O. Lamarche, C. A. Chênevert, E. O. Cuthbert, T. Denis, Victor Allard, Paul Lavallée, fils, C. Réal Bloche, P. Tellier N. P. J. O. Chalut, N. P. Oct. Lavallée, N. P., B. E. Pelland, N. P., M. A. L. Aubin, N. P., W. L. M. Désy, N. P., Ls. Sylvestre, M. P. P. Dr Lafontaine, P. Desmaray, Dr W. Hénault, F. E. Rouleau, N. P., Dr Drainville, M. Ferland, Jos. A. Lavallée etc etc.

Arrivés à l'HOTEL GUILMETTE ces jours derniers.

W. L. Thom, Montréal; Marcel Fontaine, do; L. N. Gagnon, do; M. Anatole, do; Jno. Murphy, Québec; L. S. Dandurand, Montréal; P. Roy, Longueuil, J. W. MacDougall, Montréal; Emile Lottinville, Québec; Geo. Lamothé, Montréal; Jean Delas, Paris, S. E. Bystone, Montréal; S. W. Skaffe, do; J. N. Labelle, Québec; J. Forget, Montréal; J. C. Robitaille, St Sulpice; Jos. Beaudry, Trois-Rivières; T. A. Duvall, Montréal; G. J. Barthe, Trois-Rivières.

Cartes de visite, Cartes d'affaire, à l'imprimerie de la Gazette de Berthier.

NOTES LOCALES

On ne finira pas avant le 10 janvier prochain, la fabrication de sucre de betteraves.

La grande retraite prêchée par les pères Rédeemptoristes à Lanoraie, s'est terminée mercredi dernier.

Il a tellement plu avant hier et hier, que la traverse entre Sorel et Berthier est devenue impossible, et pour peu que cela continue la glace partira de nouveau.

Plusieurs élèves du Collège qui devaient partir aujourd'hui pour prendre leurs vacances du jour de l'an, sont retenus ici, vu le mauvais état de la glace, et l'impossibilité de traverser le fleuve.

M. Hercule Lafontaine de S. Cuthbert a fait cette année au delà de 800 gallons de vin canadien. Bien qu'il soit encore nouveau, il promet d'être excellent, paraît-il, c'est une bonne innovation.

Monsieur et Madame Lafrenière de Louiseville étaient hier en cette ville. Ils ont assisté à la séance du collège hier soir.

Nous avons eu le plaisir d'assister hier soir à la séance du Collège St Joseph et nous pouvons dire, que nous avons passé un bon moment de récréation.

Le drame — Un Mensonge — a été très bien acté par les élèves du Collège.

Tous se sont bien acquittés de leur rôle et MM. J. B. Lafrenière, P. Champagne, Léonidas Fyfe, J. G. Remington et N. Béland méritent une mention spéciale.

Les scènes ont été magnifiques. Le bruit de l'orage et du tonnerre a été imité on ne peut mieux. On aurait dit une vraie tempête.

La représentation de la mer, avec un bâtiment aux prises avec les flots et d'une chaloupe partant du rivage avec le Comte Rinaldo a été parfaite.

La partie musicale a aussi été très bien remplie et nous pouvons dire que nous avons entendu de la bonne et belle musique.

Nous ne devons pas oublier non plus la chanson de M. P. Champagne et la déclamation de M. P. Olivier qui ont charmé l'auditoire.

Le Révd. Messire Champeau curé ainsi que Messires Moreau et Morin vicaires, et plusieurs Frères de Joliette et de St Barthélemy assistaient à la séance. Il y avait salle comble.

Nous félicitons sincèrement les élèves du collège St Joseph sur le succès qu'ils ont remporté, et nous félicitons particulièrement le Révd. Père Dugas qui a organisé cette séance et à qui revient la plus grande part de mérite.

Le Collège St Joseph de Berthier mérite certainement d'être encouragé et le nombre de personnes qu'il y avait hier soir, prouve l'intérêt que tout le monde porte à cette institution.

Ainsi donc honneur au Collège St Joseph, honneur aux Frères St Viateur.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons les nouvelles suivantes du Comté de l'Assomption.

M. Marion, conservateur, aurait 87 de majorité. Mais il y a encore la paroisse de St Lin dont on a pas de rapports.

St Lin ayant donné à M. Gauthier en 1888, 136 de majorité, nous pensons bien encore qu'il n'y a aucun doute que le Dr Forest sera élu.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le Colonel Rhodes et le Docteur Forest ont été élus.

LA CLOCHE NATALE.

Quelle poésie contenue dans ce morceau ! dont, malheureusement, nous ne connaissons pas l'auteur !

En tous cas, on ne peut exprimer avec plus d'âme et de sentiment des idées aussi profondes et qui vont au cœur : Jette aux vents du soir ton hymne si doux, ô ma cloche natale ! Ta voix est une prière qui élève l'âme, un chant qui fait battre le cœur, un souvenir qui met des larmes dans les yeux. Sonne l'ange-lus qui porte au recueillement et ravive l'espérance; sonne la fin du jour qui nous fait penser au soir de la vie; sonne les morts, ces chers absents qu'on oublie à mesure que le temps s'éloigne..... Conduis nos pas dans les jardins des sépultures, et rappelle-nous qu'il y a là des amis qui reposent jusqu'au réveil des tombeaux. Mystérieux sommeil qu'on dort sous la terre..... a-t-il quelque rêve, quelque image qui lui retrace les temps passés ? Dans cette nuit obscure, revoit-on quelque lueur du jour éteint si vite ? Dans ce silence de la tombe, entend-on quelque parole aimée ? Ah ! quand je songe à tous ceux que la mort m'a pris, à ces cœurs qui m'étaient si tendres et qui ont cessé de battre, à ces yeux que j'aimais tant et qui sont éteints, à ces douces voix qui ont fait le silence autour de moi... Il me semble voir flotter leurs ombres légères avec les vapeurs du soir; il me semble entendre leur voix dans les sons de la cloche qui a sonné leurs joies et leur naissance et leur mort..... Oui, je les reconnais, ces soutiens de mon enfance, ces amis de ma première jeunesse. Je leur rappelle les temps écoulés et ils me parlent du temps futur où nous devons nous revoir au-delà du seuil de cette tombe et où nous serons réunis dans la paix des cieux sans orages..... Jette aux vents du soir ton hymne triste et doux, ô ma cloche natale ! Ta voix est une prière qui élève l'âme, un chant qui fait battre le cœur, un souvenir qui met les larmes dans les yeux !

AVIS.

Jusqu'à nouvel ordre les parts de la Compagnie Minière du District de Joliette seront vendues pour dix piastres chaque.

LOUIS FARLY.
Sec. Trésorier.
Joliette, 28 Déc. 1888.—4i.

POUR LES FÊTES DE
NOEL et du JOUR de L'AN

L. JOUETTE,

MARCHAND-ÉPICIER,

—ET—

D'Objets de Fantaisies,

RUE HENRI, - - - BERTHIER, P. Q.

Profite de l'occasion des fêtes pour remercier le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et attire son attention sur le fait qu'il a reçu tout dernièrement un magnifique assortiment de CARTES pour

PRESENTS

—DE—

NOEL et du JOUR de LAN.

Articles de Fantaisies, et toutes sortes de Joujoux pour enfants. Bonbons de toutes sortes, de 11 cents jusqu'à 40 cents.

Le plus beau choix d'Épiceries de la ville.

Lunettes Lazarus, Cigares de toutes qualités, au prix du gros. Une visite est respectueusement sollicitée.
21 Décembre 1888.

L'IMPERIAL DE LONDRES,

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

Montant total en caisse \$7,125,000, dépôt au gouvernement fédéral pour la garantie de ses assurés canadiens, \$129,700.

La GLASGOW & LONDON Cie d'Assurance contre le Feu, a déposé au gouvernement fédéral \$180,000 pour la garantie de ses assurés canadiens.

La NEW-YORK Cie d'assurance sur la Vie.



Je planterai à toutes les personnes qui m'en feront la demande 2 vignes raisin vert, 2 de raisin rouge et 3 de raisin bleu, pour \$3.00 ou 15 pour \$6.00, pour un nombre moindre 50 cents chaque pied. Ce raisin est excellent pour faire du vin blanc et rouge tel que les vins français.

MM. Antoine Trempe, Grande Côte, et Auguste Guilhaut, de Ste Elizabeth, ont récolté du raisin sur des vignes plantées au mois de mai dernier, lor prix à l'exposition, et les félicitations des juges, sur la bonne qualité de mes raisins français.

EUGENE GOUDRON,
Agent d'Assurance et Marchand de Vignes,
RUE EDOUARD, BERTHIER.

Berthier, 14 déc. 1888.

A VENDRE.

Une magnifique propriété à Saint Gabriel de Brandon. Contenant 150 arpents de terre. Avec de plus un moulin à farine ayant 3 paires de moulanges et un moulin à scie, avec 4 scies rondes marchant au moyen d'un pouvoir d'eau.

Le tout, tout à fait neuf et en parfait ordre.

Le tout sera vendu à des conditions libérales.

Pour plus d'informations s'adresser au propriétaire,

EDOUARD HAMELIN,
St Barthélemy,
21 déc. 1888.—3m.

1889

POUR 25 CENTS,

la Librairie J. B. ROBLAND & FILS,

MONTREAL.

ADRESSERA FRANCO, sur réception de cette somme, L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL & FAMILIAL des FAMILLES et le CALENDRIER de la PUISSANCE. Aussi les REVELATIONS du crime ou CAMBRAY et SES COMPLICES.

POUR 50 CENTS,

L'Almanach Agricole, Commercial, l'Almanach des Familles et le "Calendrier de la Puissance". Aussi "A Travers l'Australie" par Goussnard.
30 nov. '88.

Drs Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

№. 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice, — MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. F. TRESTLER, L. C. D.
STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D.
30 nov. '88.

ASSURANCE contre le FEU

PHOENIX
DE LONDRES
ANGLETERRE.

ETABLIE EN 1792.

Succursale Canadienne Etablie en 1861.

Emet des polices en français; la première Cie d'assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada. Le montant des pertes, payé depuis la fondation de la Compagnie \$ 75,000,000
Surplus au fond de réserve... 3,000,000
Responsabilité des Actionnaires ILLIMITÉE.
Dépôt au Gouvernement fédéral.
Pour la garantie des assurés Canadiens \$187,043 60
Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.

AGENT A BERTHIER,
P. TELLIER,
NOTAIRE.

— AGENT GENERAL D'ASSURANCE. —

Feu-Vie

ACCIDENTS ET MARINE,
RUE EDOUARD, — BERTHIER.
30 nov. '88.

GARÇON DEMANDE.

Un jeune homme intelligent, connaissant bien les deux langues, trouvera une bonne place dans un bureau d'affaires.
S'adresser par lettre, à
C. W. PHILLIPS & CO.
Berthier, 30 Nov. 1888.

PHARMACIE

— DU —

DR. C. LAFONTAINE,

BERTHIERVILLE, P. Q.

Le DR. C. LAFONTAINE ayant transporté sa Pharmacie et son Magasin de Liqueurs à sa nouvelle résidence privée, saisit l'occasion d'informer ses amis et le public en général, qu'il a augmenté considérablement son commerce, ayant toujours en mains—

1. Drogues, Médecines et Produits Chimiques.
2. Objets de Fantaisie, et articles de Toilette.
3. Remèdes patentés de toutes sortes.
4. Instruments de Chirurgie, Bandages, Cateters, &c.
5. Vins Pura et Liqueurs pour malades.
6. Eau Gazeuse, Rafraichissante, Glacée, "Soda Water."
7. Vert de Paris des meilleures maisons apothicaires de Montréal. Attention à la falsification.
8. Teintures "Diamond Dyes" pour usage domestique, tel que Coton Soie et Lainage.

Messieurs les médecins sont spécialement invités, et toutes les prescriptions seront soigneusement préparées, et les commandes remplies avec soin et promptitude.

Messieurs les Fermiers, Médecins et Vétérinaires de la campagne, trouveront notre fonds de médecines au complet, garant, et de meilleure qualité.

GRAINES—SPECIALITE.

Le commerce des Graines étant du ressort de la Pharmacie, on y trouvera toujours un assortiment complet des plus en renom, dans cette branche, tel que graines de semences, graines de jardin, graines pour les oiseaux et fleurs les plus variées. Les graines d'oignon auront toujours une attention particulière, attendu que la vente en est très considérable.

Un soin tout particulier sera donné à cette ligne chaque année.

LIQUEURS.

Le soussigné ayant compris par l'expérience qu'il serait utile au public d'ajouter à sa Pharmacie, comme la chose se pratique aux Etats-Unis, un débit de Liqueurs Alcooliques, s'est procuré des autorités un permis ou licence marchande pour la vente de toutes sortes de boissons, toujours sur les lieux, de premier choix et au plus bas prix possible. Les malades trouveront là les BONS VINS dont ils auront besoin, sans falsification.

Conditions : argent comptant, comme dans toutes les Pharmacies.

AVIS SPECIAL.

Le soussigné profite aussi de l'occasion pour annoncer au public qu'il s'est assuré le concours du DR. W. HÉNAULT, gradué de l'Université Laval, et établi à Berthier depuis plusieurs années, coin de la rue de l'Eglise, de sorte qu'un médecin sera toujours présent à la Pharmacie, prêt à répondre aux clients.

Une visite est respectueusement sollicitée.

DR. C. LAFONTAINE.

BERTHIERVILLE, 10 août 1888.

Président : F. O. LAMARCHE. —:—:— Gérant : P. GOUDRON.

L.A.

Compagnie Industrielle

DE BERTHIER (LIMITÉE)

Incorporée 1887. Capital Autorisé, \$30,000.

FONDERIE DE

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poele "CANADA," Poele "FAME," a Bois et a Charbon.

- Chaudrons,
- Canards, Poêlons,
- Sinks, Auges,
- Fers à Repasser,
- Ronds de Tuyaux,
- Portes de Fours,
- Portes de Cheminées,
- Porte-Allumettes,
- Couteaux à Tabac,
- Boîtes de Roues,
- Serre-joints, Goudron, patentés,
- Presses copie-lettres
- Refoleuses de Bandages,
- Pieuses de Ditto
- Machines à filleter,
- Poids pour Chevaux, etc., etc.

Pieces pour Presses à Foins et Machines Agricoles.

FABRIQUE DE

Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Ponts, etc. Peintures pour Granges et Écuries, Targottes de Chassis, Verroux, Erous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix. Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture.

Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.

Manufacture de Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARCHE, maire de Berthier.

Tres Important ! !

Cette année nous avons un STOCK de MARCHANDISES SECHES plus considérable que par le passé.

Ne manquez pas de venir acheter ici ; vous sauvez 25 par cent — 10 parce que nous importons directement une partie de nos marchandises — 20 parce que nous achetons en très grande quantité.

Etoffes splendides pour manteaux, Seales et superbes pour manteaux, Etoffes à robes très nouvelles, Soies et Satins, Peluches et Velveteens, Beaux beavers, Tweeds de tous genres, Garnitures à robes, Beaux Casques en Pelletterie.

Manchons en Pelletterie, Corps et Caleçons, Lainages en quantités.

— Nous avons les meilleurs tailleurs. —

EN FACE DU MARCHÉ, SOREL, A l'Enseigne des Gros Ciseaux, C. O. PARADIS.

\$100,000 A PRÊTER.

\$100,000 à prêter sur hypothèque dans Montréal et à la campagne, principalement sur fermes, aux municipalités et fabriques, à long terme, aux taux les plus bas du marché.

Je me chargerai de la vente des propriétés de campagne dans l'est, au nord et ailleurs. Pas de vente, pas de commission. Envoyez vos applications et demandez des renseignements.

Les canadiens des Etats-Unis auront toutes les informations pour avoir des établissements convenables. Tout sera fait avec diligence.

TOUSSAINT LEFEBVRE,

AGENT D'IMMEUBLES,

No 38, Place Jacques Cartier.

Bons de Municipalités et Hypothèques achetés 16 nov. 1888.

HOTEL RIENDEAU

64 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

Système Américain & Européen

Chambres 50c. à \$1 par jour, table exquise. Vins de premier choix.

Lunch du midi, le meilleur à Montréal.

\$50,000 APRÊTER

A 5 1/2 à 6 par cent sur Propriétés de ville et campagne, Marchandises, et sur Polices d'Assurances sur la Vie. Aussi, toutes espèces de Propriétés et Fermes, vendues et achetées.

Bureau : No. 25 Rue St. Gabriel, Montreal.

JOHN LEVEILLE & Cie.

5m Agent et Comptable.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez

P. A. PORTELANCE

PHOTOGRAPHE - ARTISTE, RUE DU MARCHÉ, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographie. Conditions faciles.

Banque Ville-Marie.

BUREAU PRINCIPAL, - - MONTREAL.

Succursale, A BERTHIER (En haut).

Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Achète et vend lettres de change et traites sur toutes les parties de l'Europe et des Etats Unis.

Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit.

Pour dépôts fixes, 4 pour cent d'intérêt.

Pour autres informations, s'adresser au gérant,

A. GARIÉPY,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

ARTHUR AMIOT,

Marchand de Chaussures,

Informe le public que la maison qu'il représente est décidée de fondre son stock d'ici à deux ou trois mois, et qu'il vendra à sacrifice le magnifique assortiment de Chaussures qu'il a en main. Il délève qui que ce soit de vendre à meilleur marché que lui, et les gens en seront convaincus lorsqu'ils seront allés visiter son magasin qu'il tient maintenant en face de la maison Dixon,

Rue Edouard, Berthier.



CHASSE ET PECHE

PROVINCE DE QUEBEC

TEMPS DE PROHIBITION

CHASSE

[47 Victoria, ch. 25]. [56 Victoria, ch. 17]. 1 Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre.

2 L'original (mâles et femelles) en tous temps, jusqu'au 1er octobre 1890.

N.B. — Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'original du caribou et du chevreuil. Personne (blanc ou sauvage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer ou de prendre vivants plus de 3 caribous et 4 chevreuils. Pour en tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du Commissaire des Terres de la Couronne à cet effet.

Après les dix premiers jours de prohibition il est défendu aux compagnies de chemins de fer et de bateaux à vapeur, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter tout ou partie (à l'exception de la peau) de l'original, du caribou et du chevreuil, sans autorisation du Commissaire des Terres de la Couronne.

3 Castors, visons, loutres, martes, pékans, du 1er avril au 1er novembre.

4 Lièvres, du 1er février au 1er novembre.

5. Rat musqué, (dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement.)

6 Bécasses, bécassines, perdrix d'aucune espèce.

7 Macreuses, sarcelles, canards sauvages, d'aucune espèce, du 15 avril au 1er septembre (excepté harles [bee seies], harlars, goélands.)

N. B. — N'importe dans cette partie de la Province à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et de Montmorency, les habitants peuvent, en aucun temps de l'année, mais pour leur nourriture seulement, tuer aucun des oiseaux mentionnés dans le numéro 7.

8. Les oiseaux percheurs, tels que les hirondelles, le tritri, les fauvettes, les mouche-rolles, les pics, les engoulevents, les pinsons, (rossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc.) les mésanges, les chardon-verts, les grives, (merles, flutes des bois, etc.) les roitelets, le goglu, les mainates, les gros-bees, l'oiseau-mouche, les coucous, les hiboux, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur (tourter), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs [recollets], les pies-groches, les geais, la pie, le moineau, les étourneaux.

9. Enlever les œufs ou nids d'oiseaux sauvages, en tout temps de l'année.

N.B. — Amendes variant de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

Toute personne n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

LA PECHE

1 Saumon [à la ligne], du 1er septembre au 1er mai.

Saumon [à la ligne dans la rivière Ristigouche] du 15 août au 1er mai.

2 Truite tachetée (de ruisseau, de rivière, etc.) du 1er octobre au 1er janvier.

3 Grosse truite grise, lunge et winnoniche, du 15 octobre au 1er décembre.

4 Doré, du 15 avril au 15 mai.

5 Achigan et Maskinongé, du 15 avril au 15 juin.

6 Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.

Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

N. B. — La pêche à la ligne (canne et ligne) SEULE est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec.

Aucune personne qui n'est pas domiciliée dans la province de Québec ne peut pêcher en aucun temps dans les eaux des lacs et rivières de cette province qui ne sont pas actuellement sous bail, sans avoir préalablement obtenu un permis à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne.

Tel permis est bon pour une saison seulement et n'est pas transférable.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 29 mai 1888.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

FONDERIE DE BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonterie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARAOIRES, POELES

A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA,"

CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier : RUE DU MARCHÉ,

BERTHIER.

D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL,

ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenir même les plus difficiles, et cela à des prix très réduits.

Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin.

ADRESSES.

A. DEMERS,

AVOCAT,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

PICHÉ & CHENEVERT,

AVOCATS.

BUREAU DE La Gazette de Berthier,

BERTHIER, Q.

A. GERMAIN,

AVOCAT,

RUE GEORGE, — SOREL, P. Q.

G. E. MAURALT,

AVOCAT,

RUE GEORGE, — SOREL, P. Q.

DR. W. A. HÉNAULT,

Coin de la rue de l'Eglise,

BERTHIERVILLE.

Consultations : 9 à 11 a.m. ; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

NICOLAS LENOIR,

BOULANGER,

COIN DES RUES HENRY ET WILLIAM,

BERTHIERVILLE.

ARTHUR GERVAIS,

TAILLEUR.

Coupe garantie. Prix modérés.

Ouvrage fait avec célérité et soin. Une visite est sollicitée.

Une attention spéciale sera donnée aux commandes de la campagne.

RUE EDOUARD, BERTHIERVILLE.

OSCAR PAQUET,

BARBIER COIFFEUR,

RUE HENRI, — BERTHIER.

En face du Marché.

Service à domicile sur demande.

F. O. LAMARCHE,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

LOUIS SEVERIN MASSE,

MARCHAND EPICIER,

RUE DU MARCHÉ, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M. Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Confiteries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

FERDINAND PLANTE,

CHARRETIER,

RUE HENRI, BERTHIERVILLE.

Mr. Plante sera toujours à la disposition des gens les meilleurs chevaux et voitures de louage, tant voitures légères que voitures de charge.

CHAUSSURES !!

M. J. CANE & CIE

Ont l'honneur d'informer le public qu'ils tiennent constamment à leur magasin un assortiment considérable de CHAUSSURES de toutes sortes et dans les derniers goûts, et que leurs prix défient toute compétition.

Comme toujours, ils s'efforcent de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les favoriser d'une part de leur patronage.

Une visite est sollicitée au magasin de

M. J. CANE & CIE.

Ancienne maison J. C. Dixon,

Pris du Marché, — BERTHIER.

C'EST LE BON TEMPS !

PENDANT LES MOIS DE

AOÛT et Septembre

Nous faisons une réduction de 25 pour cent sur toutes nos marchandises. Nous avons une foule de COUPONS à vendre à moitié prix. Nos marchandises de goût sont aussi en abondance à bon marché. Une visite convaincra tous ceux que nous invitons à venir à notre magasin, en face du marché,

BERTHIERVILLE.

P. D. DE GRANDPRÉ.

F. J. A. DEMERS, HORLOGER BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHÉ, BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an.

Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET

VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE.

PROPRIÉTAIRES.

C. W. PHILLIPS & CIE

MANUFACTURIERS DE

Chaussures de Gout,

BERTHIER.

Notre nouvelle manufacture étant maintenant ouverte, et ayant adopté le système le plus nouveau en fait de machineries, nous sommes en état de pouvoir manufacturer toutes les sortes de chaussures qui se vendent sur le marché, et à des prix très bas.

Tout ordre envoyé directement à la maison ou donné à notre commis voyageur, recevra une prompte et soignée attention.

W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE,

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulée, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes :

Northern Fire Assurance Company,

City of London Insurance Co. (Limited).

Queen Insurance Company,

Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)

La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents,

Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL :

W. F. JOHNSTON, AGENT,

10 12 & 14 RUE DU PORT.

— Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell —

EUGENE FARLY,

Ferblantier, Plombier,

ET COUVREUR,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

En face de l'hôtel Guilmette

Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc.

Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

HILAIRE GENDRON,

HUISSIER,

ST-MICHEL DES SAINTS,

M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier,

10 nov. 1888.

A. E. PIETTE,

HORLOGER-BIJOUTIER,

BLOC TREMPÉ,

RUE DU ROI, - - - - SOREL.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER

BERTHIER, Déc. 1888.

LÉGUMES

Patates, le minot.....	\$0 25 à 3
Oignons, le minot.....	à
Fèves, le minot.....	à
Oignons, la tresse.....	0 8 à 10
Choux des Etats-Unis..	0 5 à 0 6
Fèves, la terrinée.....	0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot.....	\$..... à
Pois, le minot.....	0 80 à 0 90
Blé d'Inde, le minot....	0 60 à 70
Avoine, le minot.....	0 45 à 0 50
Sarazin, le minot.....	0 60 à 0 70
Orge, le minot.....	à
Gaudriole.....	à
Graine de mil.....	à

VOLAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple.....	\$1 20 à 1 5
Oies, la couple.....	à
Poules, la couple.....	0 25 à 0 30
Pigeon, la couple.....	0 15 à 0 20

VIANDES

Beuf, la lb.....	07 à 8
Beuf, 100 lb.....	6 00 à 7 00
Porc frais, la livre....	11 à 12